

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations d'artisanat de Maréchalerie, Parage et Soins des pieds équins

INFORMATIONS DU PRESTATAIRE (À compléter) :

Nom / Entreprise : El Valentin Girou | SIRET : 944 194 000 000 13
Adresse : 37 rue René Cassin 14000 Caen | Tél : 0652577535 | E-mail : vgmarchalerie@hotmail.com
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : Generali contrat numéro AU759964

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION & ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de services proposées et réalisées par le Maréchal-Ferrant (ci-après « le Prestataire ») auprès de ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels (ci-après « le Client »). Toute commande ou acceptation d'un devis implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes CGV.

ARTICLE 2 – NATURE DES PRESTATIONS

Le Prestataire réalise des travaux de maréchalerie comprenant notamment : le parage, le ferrage traditionnel ou orthopédique, la pose de garnitures spéciales, la dépose de fers et les soins d'entretien des sabots des équidés (chevaux, ponys, ânes). Les caractéristiques des prestations sont précisées sur le devis ou convenues préalablement à l'intervention.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INTERVENTION & SÉCURITÉ (OBLIGATIONS DU CLIENT)

Pour garantir la sécurité des personnes et le bien-être de l'animal, le Client s'engage à respecter scrupuleusement les conditions suivantes :

- **Infrastructure** : Mettre à disposition un emplacement de travail plat, propre, sec, dégagé, abrité des intempéries (vent, pluie, soleil tapant) et correctement éclairé.
- **Comportement de l'animal** : Présenter un animal propre, sec (pieds et membres nettoyés), licoté, habitué aux manipulations élémentaires des pieds et sous le contrôle du Client ou d'une personne majeure désignée par lui.
- **Droit de retrait / Refus** : Si l'animal s'avère particulièrement dangereux, agressif, non manipulable ou si les conditions de sécurité fondamentales ne sont pas réunies, le Prestataire se réserve le droit de refuser d'intervenir ou d'interrompre la prestation immédiatement. Dans ce cas, les frais de déplacement demeurent intégralement dus par le Client, augmentés d'une indemnité forfaitaire pour perte de temps de 30 € TTC.

ARTICLE 4 – RENDEZ-VOUS, MODIFICATION ET ANNULATION

Les interventions se font sur rendez-vous fixé d'un commun accord. Toute annulation ou demande de report de rendez-vous par le Client doit être notifiée au Prestataire au moins **24 heures ouvrées à l'avance**.

En cas d'annulation tardive (moins de 24h) ou d'absence du Client (ou de l'animal) lors du rendez-vous fixé sans motif légitime de force majeure, le Prestataire se réserve le droit de facturer un forfait de déplacement et de dédommagement correspondant à 50 % du montant de la prestation prévue (avec un minimum de 35 € TTC).

ARTICLE 5 – TARIFS ET DEVIS

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de rendez-vous ou figurant sur le devis préalable acceptée. Les prix sont indiqués en Euros. Conformément à la situation fiscale du Prestataire, la TVA est appliquée au taux légal en vigueur ou mentionnée « TVA non applicable, article 293 B du CGI » (pour les micro-entreprises).

Les frais de déplacement sont facturés en sus selon un forfait défini au devis ou selon un barème kilométrique communiqué au Client. Toute prestation complémentaire non prévue au devis initial mais s'avérant techniquement nécessaire lors de l'intervention fera l'objet d'un accord verbal préalable du Client avant réalisation.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT & PÉNALITÉS DE RETARD

Sauf accord spécifique consigné par écrit, les prestations sont payables **comptant, immédiatement à la fin de l'intervention**. Les modes de règlement acceptés sont : espèces, chèque bancaire, carte bancaire ou virement immédiat.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance convenue :

- Des pénalités de retard seront automatiquement appliquées au taux annuel de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard.
- Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire obligatoire pour frais de recouvrement de **40 Euros** sera exigible de plein droit (Art. D. 441-5 du Code de commerce).

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ, SOINS ET OBLIGATION DE MOYENS

Le Prestataire est tenu à une **obligation de moyens**. Il s'engage à exécuter ses prestations dans le respect des règles de l'art de la profession, des caractéristiques morphologiques de l'animal et des prescriptions vétérinaires éventuellement fournies.

Exonérations de responsabilité : Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

- Des blessures, boiteries ou déferrages consécutifs au comportement ultérieur du cheval au pré, au box, lors du travail ou du transport ;
- Des réactions imprévisibles du cheval liées à son tempérament ou à un vice caché de sa structure osseuse/tendineuse ;
- De l'aggravation d'une pathologie préexistante non déclarée par le propriétaire avant l'intervention ;
- Du non-respect par le Client des consignes de soins, d'hygiène des pieds ou de repos préconisées.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS & GARANTIES

Toute réclamation concernant la prestation réalisée (ex: déferrage précoce, seime, sensibilité anormale) doit être signalée au Prestataire dans un délai maximal de **5 jours ouvrés** suivant l'intervention. Passé ce délai, la prestation sera réputée conforme et acceptée sans réserve. Si la réclamation est fondée et relève d'un défaut de pose, le Prestataire réinterviendra pour corriger le problème dans les meilleurs délais sans surcoût.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) & DROIT APPLICABLE

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la clientèle et de la facturation. Elles ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, le Client s'engage à rechercher prioritairement une solution amiable avec le Prestataire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège du Prestataire ou du domicile du consommateur conformément à la loi.

Mention obligatoire à faire figurer au devis :

« Devis reçu avant exécution des travaux. J'accepte expressément les prestations chiffrées et reconnais avoir pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente. »

Date, Lieu et Signature du Client :